



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 23 mars 2023

Question n° 8 de M. Nicolas Di Giulio, déposée le 28 février 2023 « Centre de tir sportif de Vernand, quel avenir ? »

Rappel

« Suite à votre aimable mais peu informative dernière réponse concernant l'avenir du Centre de tir sportif de Vernand, je me permets de revenir à vous avec ce sujet.

En effet, après avoir consulté le site communal, ainsi que celui de l'Union des Sociétés de Tir de Lausanne et environs, je constate qu'il n'y a pas la moindre information concernant l'année 2023. A relever que c'est l'Union des sociétés de tir Lausanne et environs (USTL) qui est chargée de faire le lien entre la Commune et les sociétés de tir. Habituellement, le stand ouvre ses portes le 1^{er} mars, c'est-à-dire demain, et il semble que les sociétés de tir n'ont été que peu, voire pas du tout renseignées. Je me permets de vous faire remarquer qu'un tel manque d'informations ne peut qu'être préjudiciable aux sociétés de notre commune et des environs, lesquelles paient pour l'usage du stand. J'attire également votre attention sur le fait que lesdites sociétés doivent observer des délais, notamment pour l'organisation du Programme obligatoire et du Tir fédéral en campagne. A cet effet les clubs doivent pouvoir mobiliser un nombre de moniteurs précis, chose qui est exigée par l'Armée. Cette mobilisation prend un certain temps, vu qu'elle est soumise au bénévolat. On n'organise pas une saison sportive en trois jours. A noter que si un tel flou artistique était appliqué à d'autres sports, tels que le football ou le hockey il y a longtemps que des articles critiques auraient paru dans les médias ».

Réponse de la Municipalité

Question 1 : Que se passe-t-il au Centre de tir sportif de Vernand ?

La Municipalité rappelle que la gestion du stand de tir a été reprise par le Corps de police en date du 1^{er} janvier de cette année, dès lors il lui appartient de mettre en place les procédures de mise en œuvre des différentes activités du stand.

Cette année, il a été mis en service le jeudi 9 mars 2023. Contrairement à ce qu'il est mentionné dans la question, il est d'usage que le stand ouvre ses portes le premier jeudi suivant l'assemblée générale de l'USTL. Cette année, l'assemblée ayant eu lieu le 1^{er} mars 2023, décision a été prise d'ouvrir le jeudi 9 mars 2023.

Tout ceci s'est fait d'entente avec l'USTL.

A aucun moment les sociétés n'ont été mises en difficulté dans l'organisation des différents programmes.

Comme chaque année, une première séance a été organisée avec les présidents des sociétés au mois de novembre de l'année précédente. C'est à ce moment que les dates des tirs militaires sont proposées. Les sociétés reçoivent ensuite un courrier auquel elles doivent répondre pour le 25 janvier afin de coordonner l'organisation, notamment avec les autorités militaires. Les dates sont ensuite définitivement entérinées lors de l'assemblée générale précédant l'ouverture du stand.

Cette procédure, standard, a suivi son cours cette année, tout comme les précédentes, à satisfaction des sociétés. Et la Municipalité constate que l'USTL a pu la mener à bien et que tout s'est déroulé comme à l'accoutumée.

Question 2 : Quel est l'avenir de notre stand de tir ?

Le stand de tir de Vernand est une infrastructure sportive importante pour la Municipalité. C'est également un outil de qualité pour l'ensemble des tireuses et des tireurs de la région lausannoise et du canton. Dans cette perspective, des discussions sont en cours avec plusieurs communes en vue d'un partenariat à long terme. A ce jour, il n'est pas possible d'être plus précis sur leur issue.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Nicolas Di Giulio.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 23 mars 2023.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

